

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

Cinquante et unième session

Genève, 26-28 mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Élaboration d'un document de position sur le transfert des herbicides**Projet de position de la Section spécialisée sur le transfert
des herbicides*****Document soumis par le groupe de travail du Rapporteur***Résumé*

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné la question du transfert des herbicides et décidé qu'il convenait d'élaborer un document de position avant de déterminer s'il fallait inclure une disposition sur cette question dans la norme. À sa session de 2023, elle a décidé de reporter l'examen du projet de document de position à sa session de 2024.

La Section spécialisée est invitée à examiner le projet de document de position sur le transfert des herbicides.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue en raison de consultations avec les États Membres.



Projet de position de la Section spécialisée sur le transfert des herbicides

- Les herbicides sont couramment utilisés dans les systèmes de production végétale pour améliorer les rendements en luttant contre les plantes adventices, réduisant ainsi la concurrence pour l'eau. Les herbicides sélectifs ciblent des espèces d'adventices données, tandis que les herbicides non sélectifs peuvent détruire toutes les espèces végétales.
- Les herbicides rémanents, comme le clopyralide et l'aminopyralide, peuvent se lier à la matière organique et subsister sur les végétaux ou dans le sol pendant des mois, voire des années. Ils peuvent avoir des effets négatifs sur les plants de pomme de terre.
- Certains herbicides peuvent passer dans l'intestin des animaux et contaminer les effluents d'élevage, lesquels sont ensuite susceptibles d'être épandus sur une culture. Ce problème est généralement associé à des herbicides qui contiennent de l'aminopyralide/clopyralide, du piclorame et du dicamba. En outre, les herbicides peuvent également contaminer le compost. Par conséquent, il convient de faire preuve de prudence lorsque l'utilisation de ce type de produits est envisagée.
- La contamination accidentelle par des produits agrochimiques (en particulier, les herbicides systémiques) est un sujet de préoccupation majeur lors de la production de plants de pomme de terre. Parmi les principales causes de contamination figurent l'entraînement par le vent des produits diffusés par pulvérisateur dans les champs se trouvant à proximité, le nettoyage inadéquat des pulvérisateurs (contamination des cuves de pulvérisation, etc.) et l'erreur humaine (dosage inadapté, utilisation d'herbicides non sélectifs, mauvais choix concernant le calendrier d'épandage, etc.).
- Les symptômes au niveau des feuilles des plants de pomme de terre, tels que la chlorose, la nécrose et la croissance perturbée ou la déformation des feuilles, sont généralement très visibles et varient selon le produit chimique en cause. Au niveau des tubercules, les symptômes peuvent être les suivants : déformations, malformations, crevasses de croissance ou peau d'éléphant, et nombre élevé de tiges faibles à la levée. Pour les cultures touchées, la levée peut être de mauvaise qualité et la croissance, inégale.
- La contamination des cultures semencières par le glyphosate est un problème courant. Le glyphosate migre facilement vers les tubercules fils et la contamination peut entraîner une perte totale ou partielle de la récolte. En outre, ses symptômes sont susceptibles de ne se manifester que dans la descendance.
- En cas de suspicion de contamination chimique d'une culture semencière, la meilleure pratique, si elle est réalisable, consiste à éliminer les plants touchés (en appliquant une marge de sécurité importante).
- Les plants de pomme de terre peuvent repousser normalement après avoir été contaminés par des herbicides de contact, tels que la métribuzine. Lorsqu'une culture a été contaminée par des herbicides de contact, les inspections au champ peuvent être retardées jusqu'à ce que la plante ait suffisamment récupéré. Dans des cas extrêmes, il se peut que les plants ne se rétablissent pas complètement, auquel cas l'inspection sur le terrain ne peut être effectuée de manière fiable et les plants doivent être rejetés.
- Comme il est particulièrement complexe de définir la contamination d'une culture semencière par un herbicide, il est difficile pour l'organisme chargé de la certification de déterminer une tolérance aux fins de la certification. Par conséquent, la gestion de la contamination par des herbicides repose en grande partie sur la prévention. À savoir :
 - i. Formation des personnes qui utilisent les pulvérisateurs à l'application prudente des herbicides, en particulier ceux utilisés pour la protection des plantes autres que les pommes de terre cultivées à proximité des plants de pomme de terre ;

- ii. Sélection d'un champ où l'historique des épandages d'herbicides est approprié ;
- iii. Sensibilisation des producteurs de plants aux herbicides susceptibles d'avoir des répercussions sur les plants de pomme de terre.

Référence : Robinson, A (A1949, février 2020). Herbicide Injury in Potatoes poster. NDSU/Université du Minnesota. Disponible à l'adresse suivante : www.ndsu.edu/agriculture/ag-hub/publications/herbicide-injury-potatoes.
